



**Réunion du Groupe d'experts de la quatrième Conférence
des ministres africains chargés de l'enregistrement
des faits d'état civil**
Nouakchott
4-6 décembre 2017

AUC/CRMC4/EXP/2017/Add.1

Ordre de jour annoté



APAI-CRVS
Pour que chacun soit visible en Afrique



**Décennie du repositionnement
de l'enregistrement des faits
d'état civil et des statistiques
de l'état civil en Afrique
2017-2026**



1. Inscription

Les participants doivent s'inscrire et récupérer leurs badges avant d'accéder à la salle de réunion. Même s'il est possible de s'inscrire sur place avant la réunion et tout au long de la première journée, il est recommandé aux participants de s'inscrire à l'avance en ligne sur le site Web de la conférence afin de réduire le temps d'attente.

2. Première séance : Séance d'ouverture

a) Ouverture de la réunion

La réunion sera ouverte par un représentant du gouvernement du pays hôte. L'allocution d'ouverture sera prononcée par le président du Secrétariat du Programme de l'Afrique pour l'accélération de l'amélioration de l'état civil et des statistiques de l'état civil.

b) Élection du bureau

La Commission de l'Union africaine (CUA) annoncera la composition du Bureau à l'issue de consultations avec les chefs de délégation. Le Bureau sera composé de cinq membres, dont un président, trois vice-présidents et un rapporteur, élus sur la base d'une représentation géographique équitable.

c) Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail

Les participants seront invités à examiner et à adopter le projet d'ordre du jour ainsi que le programme de travail, avec les propositions d'amendements qu'ils jugeront nécessaires.

d) Objectifs de la réunion

La CUA présentera brièvement les principaux objectifs et les résultats attendus de la réunion.

3. Deuxième séance : Enregistrement des faits d'état civil et établissement des statistiques de l'état civil : un impératif pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063

Des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil fonctionnels sont essentiels pour édifier des sociétés inclusives, assurer une bonne prestation des services publics et réaliser et protéger les droits fondamentaux de tous les individus. La séance comprendra deux exposés qui souligneront l'importance des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil fonctionnels pour la mise en œuvre des programmes de développement aux échelons international et régional. Cet exposé sera suivi de débats en plénière.

a) Enregistrement des faits d'état civil et établissement des statistiques de l'état civil et dividende démographique

L'exposé de la CUA traitera de l'importance des données recueillies grâce à l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil pour permettre à l'Afrique de tirer effectivement profit de son dividende démographique. Le document de synthèse donnera des informations sur l'importance de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil pour le suivi des tendances démographiques et la promotion de l'inclusion sociale afin de s'assurer que tous les citoyens jouissent de leurs droits humains et constitutionnels et profitent de l'évolution positive des nations. Cette séance devrait contribuer à traduire en actes le thème du Sommet 2017 de l'Union africaine, « tirer pleinement parti du dividende démographique en investissant dans la jeunesse », en encourageant le recueil en temps opportun de données de qualité pour la planification et la prise de décision.

b) Enregistrement des faits d'état civil et établissement des statistiques de l'état civil pour suivre les progrès de la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063

En raison de son caractère universel et inclusif, l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil ne laisse personne de côté. Pierre angulaire de l'écosystème de l'identité, il contribue à l'amélioration de la prestation de services publics à tous et, lorsqu'il est lié aux systèmes d'identification nationaux, il garantit leur fiabilité, leur durabilité et leur robustesse. En permettant à chaque individu de disposer de documents juridiques d'état civil, l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil contribue à la protection et à la réalisation des droits humains, notamment le droit le plus fondamental de chaque enfant, à savoir le droit à un nom et à une identité légale. Par ailleurs, ce système fournit des statistiques de l'état civil et des données démographiques à un niveau de désagrégation inférieur, ce qui est indispensable pour l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes et le suivi des incidences de ces politiques au niveau infranational. L'exposé examinera la façon dont un système d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil fonctionnel permet de tenir les engagements pris au titre de l'Agenda 2030 pour le développement durable et de l'Agenda 2063, qui sont ancrés dans les droits universels et régis par le principe fondamental consistant à « ne laisser personne de côté ». Enfin, il suscitera des débats sur l'importance des données extraites du système d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques d'état civil pour le suivi des deux programmes.

4. Troisième séance : Enregistrement des faits d'état civil et établissement des statistiques de l'état civil, outils essentiels de la bonne gouvernance

Cette séance prendra la forme de tables rondes sur la contribution des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil fonctionnels à la bonne gouvernance en tant que fondements de systèmes d'identité nationaux et traitera la question relative aux réfugiés, aux déplacés internes et aux apatrides. Les tables rondes seront suivies d'un débat général en plénière.

a) Enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil, et identification nationale

L'intégration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et les systèmes de gestion de l'identité présente des avantages dans de nombreux secteurs. Un certain nombre de pays africains envisagent d'intégrer ces deux systèmes, mais ils ont besoin d'explications sur la meilleure façon de procéder. Cette table ronde sera l'occasion de prendre connaissance des expériences menées dans certains pays, dont la Zambie (ou le Lesotho), la Mauritanie et Sao Tomé-et-Principe. Le panel mettra l'accent sur l'enregistrement des faits d'état civil comme base de la gestion de l'identité et examinera la procédure d'attribution d'un numéro d'identification unique à la naissance et son intégration dans le registre d'état civil et le certificat de naissance.

b) Enregistrement des faits d'état civil et établissement des statistiques de l'état civil et mouvements de population (migration, réfugiés, personnes déplacées, apatridie)

Compte tenu des niveaux d'enregistrement des naissances très faibles (et de l'accès limité au système d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil, en général), le document présenté au cours de cette séance se penche sur le cas des personnes déplacées qui ne sont souvent pas inscrits à l'état civil et qui ne figurent pas dans les systèmes nationaux d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil. Le document donne une vue d'ensemble des principaux problèmes qu'affrontent souvent de nombreux réfugiés, personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et personnes menacées d'apatridie.

Le document décrit également les divers cadres juridiques et politiques se rapportant à l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil, à l'enregistrement des naissances et les certifications y afférentes, au droit à une nationalité, à l'apatridie et à la migration aux niveaux international, régional et national. Il résume, en outre, la façon dont l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil, outil important de protection dans les situations de déplacement, permet aux populations victimes de déplacements forcés, notamment ceux qui sont menacés d'apatridie, d'avoir accès aux services. Ceci est également valable au niveau de base s'agissant de l'établissement de l'identité de l'enfant et de son importance comme preuve essentielle de l'acquisition de la nationalité par naissance sur le territoire ou par filiation, ainsi que sa grande importance pour les États et autres parties prenantes.

Le document fait une analyse comparative des enseignements tirés et des bonnes pratiques dans un échantillon de pays africains (Cameroun, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Kenya, Niger et Ouganda). Il présente également les conclusions sur les situations actuelles et les principaux défis à relever, notamment en ce qui concerne le cadre législatif et formule des recommandations sur la nécessité, d'une part, de renforcer les capacités institutionnelles du système d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil et, d'autre part, d'intégrer dans les législations nationales, les conventions pertinentes.

5. Quatrième séance : Examen des progrès accomplis, des difficultés liées à la mise en œuvre et du plan stratégique du Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil

Au cours de cette séance, deux exposés seront faits sur les progrès réalisés dans le domaine de l'amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil en Afrique. Le premier fera un examen détaillé de l'état d'avancement de la mise en œuvre des engagements pris lors des trois précédentes conférences, tandis que le second se penchera sur l'état actuel des systèmes nationaux en se basant sur les réponses au questionnaire que le Secrétariat du Programme de l'Afrique pour l'accélération de l'amélioration de l'état civil et des statistiques de l'état civil a administré aux pays. Ces exposés seront suivis de débats.

a) Examen des progrès accomplis au regard des déclarations ministérielles

L'objectif de cette séance est de passer en revue les progrès réalisés par le programme régional sur l'enregistrement des faits d'état civil et à l'établissement des statistiques de l'état civil, depuis sa création en 2010. La séance donnera une vue d'ensemble des déclarations faites par les ministres lors des trois conférences précédentes et de l'état d'avancement de leur mise en œuvre, y compris un aperçu des évaluations et plans nationaux, des principales réalisations, des défis et des enseignements tirés des six dernières années.

b) Rapport sur la situation de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil en Afrique : résultats de l'enquête sur le suivi du Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil

Cette séance présentera les résultats de l'examen de l'état d'avancement des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil dans les pays africains en se fondant sur les résultats du suivi effectué avant la conférence par le Secrétariat du Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil. Cet examen a pour objectif de mesurer les progrès réalisés par chaque pays par rapport à divers aspects de l'amélioration des systèmes d'enregistrement d'état civil et de statistiques de l'état civil, notamment : i) le cadre juridique de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil ; ii) l'organisation et le fonctionnement du système d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil ; iii) l'accès aux données, leur diffusion et leur exploitation et iv) l'exhaustivité de l'enregistrement et l'accessibilité des centres d'enregistrement. Les résultats du suivi seront également consignés dans un rapport qui sera distribué pendant la réunion et disponible sur les sites Web de la Conférence et du Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil.

c) Difficultés liées à la mise en œuvre : perspective régionale et plan stratégique du Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil

S'agissant des engagements politiques, le secrétariat a accompli des progrès remarquables depuis la première Conférence des ministres africains chargés de l'état civil qui

s'est tenue en 2010, mais beaucoup reste à faire pour trouver des solutions durables. Plusieurs activités prévues dans le cadre du Plan à moyen terme (2010-2015) sont toujours en suspens, notamment parce que le secrétariat de Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil n'a pas été renforcé de manière à faire face aux activités prévues au titre du plan. La correction d'autres faiblesses observées ces dernières années nécessitent un effort concerté pour porter les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil de tous les pays africains au niveau opérationnel minimum souhaité. À cet égard, le groupe régional de base sur l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil a élaboré un plan stratégique quinquennal pour la première moitié de la décennie de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil (2017-2021). Au cours de cette séance, il y aura un débat sur les mécanismes de financement de l'initiative du Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil pour la première moitié de la décennie (comme cela est prévu dans le plan stratégique) et sur le renforcement du secrétariat, qui constituent une priorité absolue. Le document du plan stratégique est disponible sur le site Web de la Conférence.

6. Cinquième séance : Vers l'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement de statistiques de l'état civil dans les pays africains : difficultés liées à la mise en œuvre de ces systèmes (séances parallèles)

Étant donné que 28 pays ont évalué leur système d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil et que 25 d'entre eux ont élaboré des plans d'amélioration stratégique, il est crucial de passer à la mise en œuvre des plans et de veiller à ce qu'ils aboutissent à un changement réel et durable. Cette séance sera consacrée à des discussions approfondies sur les problèmes que rencontrent les pays au cours de cette phase décisive. Les six domaines suivants présentent des difficultés : le passage du plan à la mise en œuvre ; le rôle du secteur de la santé dans l'amélioration des statistiques de la mortalité et de l'enregistrement des causes de décès et des liens de ce secteur avec les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil ; l'innovation et l'informatisation de l'enregistrement ; le renforcement durable des capacités ; la production de statistiques de l'état civil à partir des registres d'état civil et l'enregistrement des faits d'état civil dans les situations de conflit et d'urgence. Les discussions se dérouleront en groupes parallèles et porteront sur les préoccupations et les problèmes soulevés dans le document de synthèse élaboré par les organismes responsables de chaque thème et enrichi par les intervenants. Le débat ouvert entre les participants aux séances parallèles devrait déboucher sur les recommandations devant être prises en compte dans le rapport des experts qui sera soumis aux ministres.

a) Passer de la planification à l'exécution

Le thème du document élaboré dans le cadre de cette séance parallèle est le même que celui de la 4^e Conférence ministérielle qui traite du passage de la planification à la mise en œuvre des réformes prévues.

En conséquence, le document soulève des questions qui doivent être débattues et qui portent sur les thèmes suivants : les Objectifs de développement durable (définis dans l'Agenda 2030) et les données d'état civil nécessaires pour mesurer les indicateurs relatifs à ces objectifs ; la nécessité de veiller à ce que tous les enfants soient enregistrés ; les différentes mesures prises par les pays pour faire en sorte que tous les enfants jouissent de ce droit ; les mesures prises

depuis la dernière Conférence ministérielle pour améliorer le système d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil (cas de l'Éthiopie et du Mozambique) et l'examen des défis à relever, des enseignements tirés et de la voie à suivre.

b) Rôle du secteur de la santé dans l'amélioration des taux d'enregistrement

Cette séance examinera les expériences menées récemment dans dix pays africains au titre des résolutions des précédentes conférences des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil ainsi que les progrès réalisés. Le document de synthèse donnera un aperçu général de ce thème et soulèvera des questions pertinentes qui déboucheront sur des propositions et des recommandations sur les voies à suivre.

c) Innovation et numérisation de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil

Cette séance présente, d'une part, les différentes possibilités offertes par les technologies de l'information et de la communication (TIC) pour apporter des améliorations à même de transformer les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil et, d'autre part, les risques et défis liés à l'utilisation des TIC pour mettre en œuvre, en Afrique, des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil bien conçus, évolutifs et durables. Elle permettra, par ailleurs, d'examiner les différentes ressources actuellement disponibles pour aider les pays à tirer parti des avantages liés aux systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil numérisés.

La séance parallèle présente également OpenCRVS – un logiciel d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil mis au point par Plan International et Jembi Health Systems à l'appui du Programme pour l'amélioration accélérée de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil.

Enfin, la séance soulève des questions sur les approches systématiques et le renforcement des capacités nécessaires pour la planification, la conception et la mise en œuvre des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil numérisés.

d) Renforcement de capacités durables

L'objectif principal de cette séance parallèle et de ce document est de décrire le soutien apporté ou à apporter aux pays africains en vue de renforcer les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil grâce à l'assistance technique et au financement du Fonds fiduciaire du Mécanisme de financement mondial et de l'Association internationale de développement (IDA) approuvés au cours des exercices financiers 2015/16 et 2016/17.

Cette séance traite en particulier de l'importance de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil pour la santé génésique, maternelle, néonatale, infantile et juvénile et la nutrition ; de la situation de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil dans les pays appuyés par le Mécanisme de financement mondial en Afrique en soutien à chaque femme, chaque enfant ; de la situation des dossiers d'investissement et des priorités en matière d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil et surtout des projets d'aide au développement international et du financement par le Fonds mondial pour le renforcement des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil dans sept pays, à savoir le Cameroun, l'Éthiopie, le Kenya, le Libéria, l'Ouganda, la République démocratique du Congo et la République-Unie de Tanzanie.

Enfin, lors de cette séance, des observations finales seront faites sur la nécessité de trouver des moyens innovants pour améliorer l'enregistrement des naissances, des décès et des mariages, ainsi que sur la nécessité d'établir et de maintenir la collaboration entre les ministères, le secteur privé et les partenaires de développement dans le but d'accroître le financement en vue de renforcer les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil.

e) Statistiques de l'état civil tirées des registres d'état civil

Cette séance souligne l'importance de la production régulière de statistiques de l'état civil en se fondant sur les données tirées de l'enregistrement des faits d'état civil, même dans les pays où la couverture n'est pas complète. Les pays seront invités à commencer à compiler des statistiques de l'état civil à partir des registres d'état civil et à établir des rapports annuels en se basant sur le document d'orientation élaboré par la CEA et d'autres partenaires sur ce sujet.

f) Enregistrement des faits d'état civil en situations de conflit et d'urgence

Cette séance donnera suite à la recommandation de la troisième Conférence des ministres africains chargés des faits d'état civil, à savoir « Soutenir le développement de lignes directrices et des recommandations pour le maintien et la gestion de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil dans les situations de conflit et d'urgence ainsi que des circonstances particulières en faisant usage des expériences de pays ayant vécu ces situations ».

Cette séance rassemblera les leçons tirées des expériences menées dans les pays en situation de conflit et de fragilité, auxquelles s'ajouteront les résultats de recherche pertinents et des avis d'experts. Le document de synthèse présente également une série de questions qui devraient susciter des débats et qui mettront en exergue les défis auxquels sont confrontés certains pays africains et non africains en situation de fragilité, tout en avançant des idées sur la façon de relever ces défis. Les travaux de la session seront également utiles à d'autres pays. Il sera proposé à la plénière des recommandations qui contribueront à améliorer les préparatifs, notamment l'identification des stratégies clef d'atténuation des risques permettant d'éviter des problèmes similaires à l'avenir.

7. Sixième séance : Commission des directeurs généraux de l'état civil

La CEA a organisé une réunion de groupe de travail afin d'examiner le bien-fondé de la création d'une commission régionale des directeurs généraux de l'état civil chargée de la gestion et de l'amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil dans leurs pays respectifs et dans la région, et de la finalité d'un tel organe. La réunion du groupe de travail sur la création de la commission des directeurs généraux de l'état civil s'est tenue, du 17 au 20 octobre 2017, à Victoria Falls au Zimbabwe, et a été accueillie par le directeur général de l'état civil du Zimbabwe.

Au nombre des résultats de cette réunion figurant deux documents à savoir : « *Commission des directeurs de l'état civil africains : Justification et mandat* » et « *Projet de règlement intérieur de la Commission des directeurs de l'état civil africains* », élaboré par le groupe de travail sur la création de la Commission des directeurs généraux africain de l'état

civil et le Secrétariat du Programme de l'Afrique pour l'accélération de l'amélioration des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil.

Au cours de cette séance, les participants examineront les documents élaborés à l'issue de la réunion d'experts et feront des propositions qui seront soumises à la réunion ministérielle.

8. Septième séance : Mettre à profit les partenariats concernant les initiatives visant à améliorer les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil

En raison de sa nature multidimensionnelle, l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil a besoin d'un appui technique dans différents domaines, qui ne peut provenir d'un seul partenaire technique. À la faveur du développement de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil en Afrique, divers donateurs et partenaires de développement ont commencé à manifester un regain d'intérêt et ont apporté des financements, assortis de conditions liées à différents aspects techniques de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil. Même si ces types d'interventions ont parfois servi la cause du Programme de l'Afrique pour l'accélération de l'amélioration de l'état civil et des statistiques de l'état civil, elles se sont parfois avérées contre-productives parce qu'elles détournaient l'attention des pays du processus holistique visant à améliorer cette activité. Les pays qui ont joué un rôle de chef de file ont pu faire converger les intérêts individuels des donateurs vers une approche plus intégrée en ce qui concerne le financement du plan d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil. Cette séance tentera de prodiguer des conseils aux pays sur les types d'appui disponibles auprès des différents partenaires et sur la manière de tirer parti de ces possibilités afin qu'elles profitent aux initiatives d'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil des pays.

9. Huitième séance : Conclusions et recommandations

Les participants examineront le rapport de la réunion d'experts ainsi que les projets de résolutions et de déclaration des ministres.

10. Clôture de la réunion

Le président mettra en exergue les principaux résultats de la réunion et la déclarera close.

11. Les experts rendent compte à leurs ministres

Les experts des pays devraient informer leur ministre respectif des résultats de la réunion, en particulier des projets de conclusions et de recommandations.